

Circulaire d'information

INFCIRC/1298

19 juin 2025

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Agence

1. Le 5 juin 2025, le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Agence une note verbale accompagnée d'une pièce jointe.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

30-35/115-2025

La mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de transmettre le non-document sur la candidature du Kazakhstan au Groupe Extrême-Orient, qui a été adressé à la mission permanente de la Mongolie auprès des organisations internationales à Vienne, en sa qualité de présidente du Groupe Extrême-Orient, le 5 juin 2025.

La mission permanente du Kazakhstan prie le Secrétariat de l'AIEA de bien vouloir distribuer ce non-document à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente du Kazakhstan saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA ses compliments ainsi que l'assurance de sa très haute considération.

[sceau]

Le 5 juin 2025

Pièce jointe : 3 p.

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

30-35/114-2025

La mission permanente de la République du Kazakhstan auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments à la mission permanente de la Mongolie auprès des organisations internationales à Vienne, en sa qualité de présidente du Groupe Extrême-Orient et, suite à sa note verbale 30-35/153-2024 du 10 mai 2024, a l'honneur de transmettre le non-document sur la candidature du Kazakhstan au Groupe Extrême-Orient.

La mission permanente du Kazakhstan saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de la Mongolie ses compliments ainsi que l'assurance de sa très haute considération.

[sceau]

Le 5 juin 2025

Pièce jointe : 2 p.

MISSION PERMANENTE DE LA MONGOLIE AUPRÈS
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE –
PRÉSIDENTE DU GROUPE EXTRÊME-ORIENT
DE L'AIEA

Non-document sur la candidature du Kazakhstan au Groupe Extrême-Orient

1. Selon le Statut de l'AIEA, **le principe de l'égalité souveraine** garantit que tous les États Membres, indépendamment de leur taille, de leur puissance ou de leur statut économique, ont les mêmes droits et obligations, et bénéficient notamment d'une participation égale à la prise de décision et du respect du droit international.

2. Le Kazakhstan a présenté la résolution GC(67)/RES/15, « *Rétablissement de l'égalité souveraine des États Membres au sein de l'AIEA* », lors de la 67^e session de la Conférence générale de l'AIEA, en septembre 2023. Cette résolution, qui a reçu un large appui, encourage les groupes régionaux à accepter de nouveaux membres et établit le Groupe des amis, **avec le plein soutien du Groupe Extrême-Orient**.

3. **Depuis 2009, le Kazakhstan s'efforce de rejoindre le Groupe Extrême-Orient de l'AIEA**, insistant sur sa quête d'égalité souveraine au sein de l'organisation.

4. Il a reçu un **soutien écrit officiel** (*notes verbales pertinentes*) **des membres suivants du Groupe Extrême-Orient : Chine, Japon, Mongolie et Viet Nam**.

5. Le Kazakhstan et la République de Corée ont signé des **déclarations communes au niveau des chefs d'État** le 17 août 2021 et le 13 juin 2024, respectivement, **réaffirmant leur soutien à l'adhésion du Kazakhstan au Groupe Extrême-Orient de l'AIEA**. Selon le paragraphe 3 de la dernière déclaration commune, « *les parties sont convenues de déployer des efforts conjoints pour rétablir une pleine égalité souveraine au sein de l'AIEA. La République de Corée a exprimé son soutien à l'adhésion de la République du Kazakhstan au Groupe Extrême-Orient de l'AIEA, à condition que cette adhésion n'affecte pas son statut au sein du Conseil des gouverneurs de l'AIEA ou ses intérêts connexes.* »¹

Le Kazakhstan a fait de nombreuses tentatives pour poursuivre la mise en œuvre des déclarations communes susmentionnées, mais, malheureusement, **la République de Corée n'a toujours pas mis en œuvre les engagements écrits**.

De son côté, **le Kazakhstan a soutenu l'élection de la République de Corée à la présidence de la 68^e session de la Conférence générale de l'AIEA** en septembre 2024. À cet égard, le Kazakhstan demande instamment à la République de Corée, en sa qualité de présidente en exercice de la Conférence générale de l'AIEA, de respecter les engagements pris au niveau des chefs d'État.

6. Le Kazakhstan a aussi reçu **le soutien des Philippines lors de la réunion des ministres des affaires étrangères** (24 septembre 2021) concernant son adhésion au Groupe Extrême-Orient. Toutefois, aucun autre développement n'a suivi cette approbation initiale.

7. Conformément aux critères et principes établis par le Groupe des amis, **le Kazakhstan a présenté sa demande d'adhésion le 10 mai 2024**. Malgré une réponse de la Mongolie, présidente du Groupe Extrême-Orient, le 10 septembre 2024 faisant état d'une évaluation en cours, il n'y a pas eu d'autre mise à jour.

8. Afin de préserver l'intégrité de l'AIEA et d'éviter toute perturbation institutionnelle, le Kazakhstan continue de penser que **la solution la plus viable est son admission au sein du Groupe Extrême-Orient**.

9. Le Kazakhstan poursuivra ses efforts pour rétablir l'égalité souveraine au sein de l'AIEA et **se réserve le droit de présenter directement sa candidature au Conseil des gouverneurs de l'AIEA** lors de la 69^e session de la Conférence générale.

¹ Déclaration commune de la République du Kazakhstan et de la République de Corée du 13 juin 2024. <https://akorda.kz/ru/sovместnoe-zayavlenie-respubliki-kazahstan-i-respubliki-koreya-135523>.